Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 029-212901847-20260227-PLOU26_NR04-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PLOUENAN

Nombre de membres :
Afférents au conseil municipal : 23
En exercice : 23 - Présents : 21
Qui ont pris part aux délibérations : 21

Séance du 27 février 2026

Le vingt-sept février deux mil vingt-six à dix-sept heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence d'Aline CHEVAUCHER, le maire.

Etaient présents : A. CHEVAUCHER, le maire, A. MARC, V. LE BOULCH, M. SAILLOUR, M. VILLENEUVE, H. BEAUMIN, H. GUENA, JJ. HIRRIEN, R. JEZEQUEL, M.Y. LE MESTRE, L. PENNORS, E. TANGUY, A. LE BIAN, A. BOUL'CH, JM. SEVERE, O. MONCUS, G. KERBIRIOU, K. KERNEIS, M.H. PETIT-CHOPIN, M. QUILLEVERE D. LE GALL

Excusés : JP. CAER, D. CAZUC

DÉLIBÉRATION N° 2026-27-02-01

Approbation des comptes de gestion

Madame le Maire rappelle la réunion de travail préalable effectuée avec Fabrizio Vitral Pinto, Conseiller aux Décideurs Locaux-Direction Générale des Finances Publiques le 20 février 2026.
Après s'être fait présenter le budget primitif de la commune de l'exercice 2025 ainsi que le budget annexe 2025 du Lotissement de La Fontaine, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans des exercices 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
2) statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
3) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2025 par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Extrait certifié conforme
Le Maire,
Aline CHEVAUCHER

MAIRIE DE PLOUENAN
29 (Finistère)

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture et publication ou notification